

# Mode d'emploi

## LIMITEUR DE PRESSION



# Mode d'emploi

LIMITEUR DE PRESSION

## 1. Informations générales

Ce mode d'emploi concerne des informations importantes sur l'utilisation du limiteur de pression et sur son installation en condition de sécurité. Il est donc nécessaire de lire ces instructions très attentivement avant d'utiliser l'instrument. Tous les composants sont soumis à des contrôles très strictes de qualité et de traçabilité. Le système de gestion de la qualité est certifié selon le Standard ISO 9001.

L'appareil décrit dans ce mode d'emploi peut travailler en condition de sécurité seulement s'il a été sélectionné en fonction de son application, s'il a été installé dans le système correctement, si les normes du produit et des procédures d'entretien établis par le constructeur sont respectées.

Le personnel chargé de la sélection, de l'installation et de l'entretien de l'instrument doit être à même de reconnaître si l'instrument travaille dans des conditions dangereuses pour son fonctionnement et sa durabilité. Il faut qu'il s'agisse de personnel qualifié entraîné à réaliser toutes les procédures prévues par le règlement de l'implantation.

## 2. Sécurité



- La responsabilité du fabricant n'est pas engagée en cas de dommages provoqués par une utilisation non conforme à l'usage prévu et de non-respect de ce mode d'emploi.
- Si la pression est mesurée avec de l'oxygène, de l'acétylène, de gaz ou de liquides inflammables ou toxiques il est strictement conseillé de suivre les normes de sécurité décrites dans ce mode d'emploi.
- Les instruments ne doivent être démontés qu'après avoir enlevé complètement la pression du système.
- Les restes de fluide se trouvant dans des appareils démontés peuvent mettre en danger les personnes, l'environnement ainsi que l'installation. Des mesures de sécurité adéquates sont, donc, nécessaires.



- Avant l'installation s'assurer que l'instrument a été choisi de façon adéquate en ce qui concerne les conditions d'emploi en particulier la plage de mesure, les températures de travail, ainsi que la compatibilité entre les matériels utilisés et le fluide de process.
- Ce mode d'emploi ne concerne pas les instruments qui sont conformes à la directive 2014/34/UE (ATEX)
- En cas de modifications non autorisées et d'utilisation non conforme à l'usage prévu la garantie de l'instrument n'est plus valable.

Afin de vérifier les caractéristiques constructives et fonctionnelles des instruments veuillez consulter la version la plus récente des fiches de catalogue disponibles on-line dans le site [www.nuovafima.com](http://www.nuovafima.com)

## 3. Emploi

Le limiteur de pression a été conçu pour protéger les manomètres des surpressions afin de prévenir des dégâts aux composants internes à l'instrument et/ou de la perte de calibration.

## 4. Installation

Le limiteur de pression doit être installé en aval du manomètre. Pour procéder à ce type d'installation aussi bien que pour la connexion au process, il est nécessaire d'utiliser une clé adéquate faisant force sur le corps carré du limiteur. En ce qui concerne les raccordements avec filetage cylindrique il est recommandé d'utiliser un joint à l'extrémité qui soit compatible avec les caractéristiques du fluide de mesure. Au cas où le filetage du raccordement serait conique, l'étanchéité est assurée par un filetage et des matériaux d'étanchéité additionnels ou d'une pellicule PTFE. **Ne pas utiliser sur des filetages cylindriques.**

## 5. Réglage

### 5.1 Limiteur assemblé

Lorsque le limiteur fait partie d'un assemblage, son étalonnage lui permettra d'opérer à une valeur maximale de pression de 130% de l'échelle de l'instrument. Il est impératif que du personnel qualifié de procède à un nouveau réétalonnage en laboratoire. Toutefois, avant d'effectuer un nouveau réétalonnage, il faut considérer que :

Le limiteur ne peut pas être étalonné selon une pression de fermeture qui dépasse 130% de la pleine échelle du manomètre car cela pourrait endommager l'instrument de mesure. **(Voir note 1)**

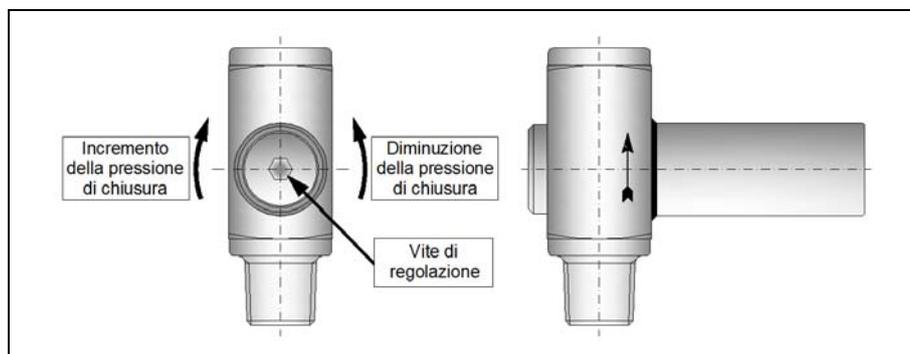
- Le limiteur peut être étalonné pour qu'il produise une fermeture au-dessous de 130% mais toujours au-dessus de la valeur de la pleine échelle du manomètre puisque, selon les directives internationales la lecture du fond d'échelle doit être toujours libre.

### 5.2 Limiteur non assemblé

Le limiteur de pression non assemblé à aucun instrument est délivré avec un réglage qui est au minimum par rapport à son échelle de réglage.

Pour procéder à l'étalonnage d'un limiteur pas assemblé veuillez suivre les instructions suivantes :

- Connecter le limiteur à une source de pression pourvue d'un dispositif qui indique la pression donnée ainsi que d'un dispositif de réglage de la pression.
- Augmenter la pression doucement. Si la valeur continue à monter avant de rejoindre 130% de l'échelle de mesure de l'instrument pourvu de limiteur, la pression doit être remise à zéro et tourner la vis de réglage du limiteur de 90°. (**voir dessein**).
- Remonter la pression et vérifier à nouveau si l'aiguille indicatrice s'arrête dans la limite de 130% de l'échelle. Si cela n'arrive pas la pression doit être remise à zéro et la vis de réglage soit être tournée de 90° dans un sens anti-horaire. Répéter cette opération en tournant la vis de réglage petit à petit jusqu'à ce que le limiteur commence à fonctionner et que l'instrument sur lequel il est monté ne montre plus aucune valeur de mesure.
- Au cas où le limiteur travaillerait lorsque la pression est trop basse, tourner la vis de réglage en sens horaire de 90° après avoir remis à zéro la pression et, ensuite, vérifier le bon fonctionnement du limiteur. Répéter cette opération en tournant la vis de réglage petit à petit jusqu'à ce que le limiteur commence à fonctionner et que l'instrument sur lequel il est monté ne montre plus aucune valeur de mesure.



**Au cas où le limiteur ne serait pas utilisé selon les limites prévues, la garantie du produit ne sera plus valable.**



**Note 1 – En présence de remise à zéro externe ou d'arrêt sur le cadran à 6 heures, la limite d'étalonnage maximale du limiteur est de 115% de la valeur de pleine échelle.**

## 6. Mise au rebut

Les composants du produit et les matériaux d'emballage doivent être mis au rebut selon les directives spécifiques nationales concernées.